

SAINT JULIEN PUY LAVEZE

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE

Les élus valident la proposition de transmettre à l'INSEE les documents et déclarations concernant l'état civil par voie dématérialisée via l'application Aireppnet. Cette application va permettre de transmettre les documents en toute sécurité.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec la DGFIP une convention d'adhésion PAYFIP, cela permettra aux usagers de la collectivité adhérente de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Le logiciel dont nous disposons permet la mise en place de ce service sans surcoût de matériel, seule la commune aura à sa charge le coût des commissionnements de carte bancaire en vigueur.

Concernant le centre de gestion de la fonction publique, la municipalité décide :

- D'adhérer pour l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents.

Le coût de cette adhésion est de 50 € /an pour les quatre agents concernés

- De prolonger la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour laquelle la commune adhère depuis 2018. Ce dispositif en expérimentation actuellement est prolongé jusqu'au 31/12/2021. Un avenant à la convention existante permettra de bénéficier de ce service qui reste gratuit jusqu'à l'échéance de la fin d'année 2021.

Les élus doivent délibérer durant le dernier trimestre 2020 afin de se prononcer sur le transfert de compétence en matière des documents d'urbanisme au 1er janvier 2021 à l'intercommunalité. Le Maire précise que l'ensemble des élus de celle-ci sont favorables pour garder cette compétence communale. Le conseil décide à l'unanimité de refuser le transfert de cette compétence à Dômes Sancy Artense.

Le conseil municipal autorise le Maire à encaisser un virement de 200 € provenant de la société Cubcadet qui correspond à une offre commerciale lors de l'achat du tracteur tondeuse.

Les élus ne donnent pas suite pour l'instant à la proposition de la société VALOCIME qui propose à la municipalité une convention de location des terrains communaux supportant les mâts pour les antennes des opérateurs de téléphonie.

La municipalité décide, suite à la réunion avec les services du Département de modifier l'adhésion ADIT que la commune disposait pour la mission SATESE en s'engageant sur une mission complète permettant de disposer en plus des services de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner au mieux les élus sur les projets avenir.

L'adhésion concernant cette mission complète sera de 5€ /habitant et par an est prendra effet au 1er janvier 2021.

Une convention avec le SDIS est proposée concernant l'expertise technique dans le cadre de l'élaboration du schéma communal de défense extérieur d'incendie, suite à l'intervention de leurs services en réunion avec la commission des travaux. Afin de nous accompagner sur ces dispositifs, les élus autorisent le Maire à signer cette convention moyennant un forfait de 500 €.

La municipalité doit proposer les futurs investissements communaux qui pourraient être inscrits dans le contrat ambition Région qui se déroulera sur les années 2021 2023. Les élus décident d'inscrire un montant de 150.000€ de travaux dans ce contrat, ceux-ci concerneraient l'amélioration du chauffage et de l'isolation de la salle Daniel BELLAIGUE.

Une réflexion devra être menée en 2021 pour ce dossier.

Vu le contexte actuel de la covid 19, le Maire propose au conseil municipal d'annuler ou reporter pour l'instant le repas des aînés de la commune.

Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux du garage communal, l'entreprise KESKIN située à Ussel réalise actuellement les travaux du lot maçonnerie. Il précise que les réunions de chantier sont fixées le vendredi matin à 8h30, l'horaire très matinal imposé permet de répondre aux différentes obligations de chacun des participants.

Plusieurs réunions sont également proposées par le Maire aux élus pour préparer les nouveaux dossiers concernant la voirie, la défense incendie et l'urbanisme.